

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 10 février 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 10 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Sandra ENJARIC

Délibération n°2023.02.01/386

**Modification de la représentation
de CAP Excellence
au sein du conseil d'exploitation
du centre culturel Sonis**

Rapporteur

Le président M. Eric JALTON

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 03 MARS 2023

- publication sur le site internet ou
notification, le : 03 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	1^{ère} séance
Séance du 17 février 2023	

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 17 février, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 11 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 les Abymes) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE-Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly NARCIN*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Michel MADO
Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY à M. Teddy FOULE
Mme Tania GALVANI à Mme Marie-Andrée MANDIL
Mme Lyliane PIQUION à M. Didier MERIDAN

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Vice-président : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'éducation, en particulier l'article R421-14- 7° ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.02/11 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au conseil d'exploitation de la régie à caractère administratif dotée de la seule autonomie financière intitulée : « centre culturel Sonis » ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la démission de Madame Léna BLOU en tant que personnalité qualifiée du conseil d'exploitation du centre culturel Sonis ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire de voter à main levée ;

Après appel à candidatures ;

Considérant l'unique candidature de Madame Marlène MELISSE ;

Considérant les suffrages exprimés ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De modifier comme suit la composition du conseil d'exploitation du centre culturel Sonis en désignant Madame Marlène MELISSE en tant que personnalité qualifiée :

Les six élus communautaires :

- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)
- M. William, Charly SURDIN (Autre membre du bureau communautaire)
- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)
- Mme Danila BAZILE-CHALUS (Conseillère communautaire)
- M. Michel MADO (Conseiller communautaire)
- M. Georges BRÉDENT (5^{ème} vice-président)

Les trois personnalités qualifiées :

- Mme Sabrina ROGER
- Mme Alexandrine MOUEZA
- Mme Marlène MELISSE

ARTICLE 2- D'abroger la délibération n°2020.07.02/11 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'exploitation du centre culturel Sonis.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres du conseil d'exploitation du centre culturel Sonis, au directeur du centre culturel Sonis ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 MARS 2023

Le président

La secrétaire de séance

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise aux membres du conseil d'exploitation du centre culturel Sonis, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise au directeur du centre culturel Sonis, le 03 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 MARS 2023

Eric ALTON

Sandra ENJARIC

